



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le 21 février à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14/02/2022, s'est réuni à la salle de la Buissonnière en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Etaient présents tous les membres saufs : Mesdames Yasmine MOUSSA-DELIEGE et Caroline LUISIN (excusées) ; Monsieur Pascal LEJEUNE (excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BONHOMME).

Madame Valérie BAUDOIN-RIMBERT est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2022.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour le Conseil Municipal : 02/05/2022 – 13/06/2022 – 04/07/2022.

Concernant l'avis d'enquête publique indiqué dans l'ordre du jour, une permanence du commissaire enquêteur aura lieu en mairie ce samedi 26/02/2022.

DELIBERATIONS

1. Avis d'enquête publique sur le nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims

VU le courrier de la préfecture de la Marne du 13/01/2022 reçue en mairie le 14/01/2022,
VU le dossier de consultation publique communiqué aux membres du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Corinne IVALDI. Elle expose le projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims qui doit être revu afin de porter à 10 978,06 ha la surface épandable soit un ajout de 4194,89 ha épandables. Ces modifications permettront de compenser les pertes des surfaces du plan d'épandage actuel liées aux superpositions avec les périmètres d'épandage des agro-industriels et d'augmenter les quantités de boues valorisées afin de traiter la totalité de la production annuelle de la station d'épuration de Reims, et aussi d'augmenter la surface disponible pour les campagnes d'épandage. 24 communes sont donc concernées.

Madame Corinne IVALDI explique les incompatibilités. Tout d'abord, l'organisme SAGE Aisne Vesle Suippe indique que le projet est « non conforme ». En effet, plusieurs parcelles susceptibles d'accueillir des épandages se situent le long de zones humides où les épandages sont interdits car le risque de dégradations ou pollutions éventuelles de ces milieux fragiles est avéré.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que l'épandage de boues (effectué parfois le vendredi après-midi) n'apporte aucune retombée économique pour le territoire. Il remarque que les agriculteurs tardent régulièrement à enfouir ces épandages alors qu'une action rapide limiterait les nuisances (odeurs notamment) pour les riverains. Il demande aux agriculteurs d'être rigoureux. Il note aussi que certaines parcelles sont trop proches des habitations. Monsieur le Maire ajoute que les autorités compétentes (DREAL, Préfecture) doivent prendre ce sujet d'épandage au sérieux (contrôle inopiné d'enfouissement) si nous ne voulons pas en arriver à une situation de blocage au niveau de la population.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rendre un avis DEFAVORABLE.

Vote : 16 voix AVIS DEFAVORABLE et 1 ABSTENTION

Monsieur le Maire évoque la zone vulnérable 3 pour le captage d'Auménancourt qui fournit 1/3 de l'eau du Grand Reims, de nombreuses infrastructures ont été réalisées.

M BONHOMME dit qu'on n'empêche pas les pesticides.

M RIONDET demande si la commune souhaite refuser les boues, oui dit Monsieur le Maire.

Mme MUTZIG Stella évoque les épandages de boues le vendredi soir, elle dit que c'est très embêtant. Madame STEINMETZ informe que des camions citernes sont entrés dans le village dans la semaine et demande ce que c'est car une forte puanteur est présente. Le Maire dit qu'il peut se renseigner sur les plaques d'immatriculation.

Mme MUTZIG demande qu'on fasse une affiche à la boulangerie pour l'enquête publique, pour la publication sur Facebook c'est fait.

AUTRES ORDRES DU JOUR

2. Point commerce

M. LABROUSSE parle du projet : la réunion avec l'UDAF n'a pas été effectuée. Vu les échanges par mail avec l'Udaf, l'organisme est plutôt favorable à la solution de la liquidation plutôt que l'expulsion. La commission commerce a décidé de partir sur le choix de l'expulsion qui sera plus chère mais plus rapide, le coût à prévoir est d'environ 5000 euros (frais d'huissier).

Il poursuit par le Foyer Rémois qui a été contacté par la mairie pour les travaux à envisager au local du proxi, un plan autocad a été demandé, mais ils ne veulent pas donner de plans.

Le Maire évoque que si la réparation du plancher n'est pas faite, il ne signera pas les papiers pour la copropriété. On ne peut pas faire la visite dans l'état actuel du magasin et de la réserve ; Courant mars, la force publique sera utilisée.

Le dépôt des dossiers de candidature est possible jusqu'au 20/03/2022 pour le projet. Fin mars une délibération sera prise pour le projet commerce retenu ; une grille de notation est prête pour les candidats ; Il sera proposé au prochain conseil de voter un loyer 750 euros HT/mois avec une remise de 200€ / mois en année 1 puis 100 euros en année 2 avec les 3 premiers mois offerts. Un bail commercial sera nécessaire avec une revalorisation annuelle.

En moyenne en France, le loyer est basé sur 2,8% du chiffre d'affaires HT ; le prédécesseur a fait jusqu'à 450 000 euros HT ; 700 euros HT équivaut à 300 000 euros HT de CA.

Le loyer peut paraître gros mais il y a une surface de 150 m², il y a de quoi faire et de nombreux services à proposer.

Mme MUTZIG demande si on peut retenir 2%. Le maire propose 750 euros au vu de la commission commerce ; Mme VARLET dit que c'est correct. M LABROUSSE dit que cela montre l'envie de faire quelque chose sur la commune.

Le Maire termine par dire qu'avec l'UDAF rien ne bouge. La commune souhaite un service plus rapide à donner pour les habitants et un bon commerçant.

3. Point voirie

M EDWIGE évoque la voirie : des tests pour les aménagements provisoires sont en cours, les séparateurs de voie ont été malmenés par les poids lourds, le matériel a souffert. Les accidents sont liés à la circulation dense et à la vitesse. Remarque : le relevé des radars sur cette période permet de constater une amélioration de la vitesse. Aux heures de pointe il y a des poids lourds qui roulent jusqu'à 50km/h ; c'est encore trop vite puisque la limitation est de 30km/h ;

Réaction : commande faite pour améliorer la partie provisoire le temps que les travaux démarrent, des séparateurs béton et plastique seront mis pour faire un marquage sécurisant. Aménagements acceptés par le Département qui travaille en collaboration avec VRD partenaire.

Descriptif des Travaux du bas de la rue de la libération : Il sera nécessaire de remplacer la canalisation d'eau potable en premier. Après ces travaux, on pourra démarrer l'enfouissement des réseaux électriques et les travaux de voirie à proprement parlé. La campagne betteravière sera prise en compte. M EDWIGE dit qu'il ne peut pas se prononcer sur une date de travaux.

Concernant la demande de travaux de sécurisation acceptée, les travaux seront par planche.

Planche 1 : Rue de Loivre sur D30

Planche 2 : carrefour Loivre rue de la libération

Planche 3 : haut rue de la libération, faubourg de Reims

Planche 4 : rue Erhard Govin

Planche 5 : rue de la vallée.

Coût de 83 000 euros HT ; on verra ce que verse le Département.

Aménagements provisoires : des séparateurs de voies en béton sont prévus. Rétrécir la voie des deux côtés. Effet de tunnel pour faire ralentir les véhicules. Etude présentée au Département, le tunnel sera fait avec marquage au sol et signalisation et séparateurs béton et plastique.

M EDWIGE termine en disant que les panneaux ont souffert, il remercie les personnes ayant ramassé ces panneaux.

Le Maire intervient : conscient du travail que Raymond a fait car le sujet n'est pas simple. Le budget sera conséquent. Pour le bas de la rue de la libération, les travaux de la mairie jusqu'à la sortie vers Fresne dureront 7 mois. Les travaux étant nombreux (canalisation eau, enfouissement, trottoirs, noues à faire pour gérer l'eau de pluie), ils ne se feront pas avant 2024. Pour la partie sécurisation la commune attend des devis définitifs, on va faire une nouvelle demande de subvention avec les nouveaux devis. Le marché public pourrait être de

100 000 euros TTC (maitre d'œuvre, aménagement provisoire, reprise de trottoirs et de tampons) contre une prévision 2021 à 50 000€ TTC. Il s'agit là d'un effort conséquent pour la sécurité dans notre village.

M le Maire tient à rappeler que sur la rue de la libération / rue de Loivre, il y aura un grand nombre d'aménagements voulu par la commission voirie. Le CIP Nord a prévenu que trop d'aménagement aboutira potentiellement à des nuisances comme des coups de klaxon par les usagers. Il ne s'agira pas de se plaindre, si c'est le cas. M BONHOMME demande quels aménagements sont prévus rue du faubourg de Reims. Monsieur le Maire répond que ça ne sera pas une écluse mais un obstacle sur un seul côté. Il n'y aura pas d'obstacles pour ceux qui sortent.

M BONHOMME poursuit, selon lui des chicanes à l'entrée sont nécessaires. M EDWIGE réplique en disant qu'en terme de nuisance c'est pire. 2 sons de cloche différents ont été donnés par le Département ; pas d'aménagement fait si pas l'aval du Département.

M RIONDET demande si les canalisations d'eau vont être changées ; Oui sur le bas de la libération dit le Maire de la mairie jusqu'à la sortie vers Fresne.

M EDWIGE termine sur les contrôles de vitesse qui seront effectués suite à sa demande auprès de la brigade motorisée. Sur les arrêtés, la limitation sera à 30km/h rue de loivre ;

4. Point budget : réflexion sur les projets d'investissement 2022

Le Maire présente le fonctionnement de la commune :

En recettes de fonctionnement : un peu moins de 750 000 euros à prévoir (réalisé 775 300 euros en 2021), le prévisionnel prend en compte la baisse des locations et les loyers non encaissés du proxi.

En dépenses de fonctionnement : 710 000 euros à prévoir (réalisé 660 000 euros en 2021). La hausse s'explique en grande partie par le rattrapage sur les années 2018 à 2021 des primes de bons nombres de nos agents. Cela nous donne une trésorerie brute prévisionnelle de 34 500 euros. Le capital des emprunts à rembourser en 2022 s'élève à 51 937€. La trésorerie nette prévisionnelle est donc d'environ 17 500€.

Le Maire fait ensuite la liste exhaustive de tous les besoins recensés dans la commune.

Le Maire évoque les travaux de la salle des fêtes pour 300 000 euros TTC et maîtrise d'œuvre 30 000€ ; divers 1000 euros ; DO 3500 euros ; bureau de contrôle 5000 euros => soit un total de 339 500 euros. En recettes : FCTVA : 45 266.67 euros ; DETR 75 000 euros ; FSIC 35 000 euros

Ensuite il évoque les aménagements de sécurité routière et l'étude de la requalification de la traverse (2024). Pour les aménagements de la sécurité routière, les dépenses seront bien supérieures à ce qui était initialement prévu en 2021 soit 100 000€ TTC

Un nouveau colombarium pour Bourgogne : 15 000 euros

Chauffage église : le coût est estimé à 35 000 euros mais des recettes seraient attendues (FCTVA, subventions du département ainsi qu'une participation du diocèse et de la paroisse), en tant que commune nouvelle nous pourrions encore cette année bénéficier d'une subvention.

Ça se chauffe une église demande MME BAUDOUIN-RIMBERT. Mme VARLET demande si c'est la dernière année pour la subvention ; oui dit le Maire. Il faut faire une demande de subvention au Département. La paroisse paye ses factures d'électricité, mais l'église reste un bâtiment communal.

M RIONDET explique que le chauffage de l'église permettra d'organiser des choses en hiver comme des concerts et animation dans le village, des célébrations.

Mme MUTZIG répond car selon elle l'excuse de l'orgue n'est pas valable, on chauffera les messes seulement, combien de messes à l'église ont lieu, pas beaucoup, tous les 2 ou 3 mois en temps ordinaire ; chauffer sera un coût exorbitant. On peut faire la messe dans le froid selon elle.

Mme STEINMETZ explique que l'église a toujours été chauffée, on a retiré un coté depuis qu'il y a l'orgue ; avec la cantine de l'école c'est une cuve enterrée ; le système n'étant plus aux normes il n'y a plus de chauffage ;

Le Maire ajoute qu'il n'y a pas de subvention. Avant on versait 430 euros chaque année. Il demande qui est contre l'installation d'un chauffage à l'église : 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 14 voix POUR.

M BONHOMME demande si le diocèse paye le chauffage lors d'une cérémonie de mariage. Oui répond le Maire, la commune ne paye pas les consommations de chauffage.

M SOWA demande si un seul devis a été demandé. Oui répond le Maire. Mme SANGNIER-CORNU demande plus de subventions de la part du diocèse.

Le Maire termine par évoquer une contribution maximum de la part de la commune à hauteur de 5000 euros HT.

Aménagement des Promenades : des arbres sont à planter, suite aux travaux d'adduction d'eau potable d'Auménancourt qui vont impacter le boulevard manichon au niveau de l'école, il faut refaire les bordures. Le Maire propose de profiter des travaux du Grand Reims pour aménager un arrêt minute devant l'école ; L'arrêt minute permettra aux parents de rester dans la voiture et de garantir la sécurité des enfants.

Outillage services techniques : plusieurs achats sont nécessaires dont une remorque pour monter les tondeuses dessus sinon elles vont s'abîmer à rouler sur les routes. L'ensemble des besoins est évalué à 9500 euros. A noter que la remorque investie pourrait se revendre sans perte pour la commune.

M BONHOMME dit que le matériel n'est pas cohérent et pas adapté, un tracteur avec des pelles ça serait mieux car on peut tout faire avec et que l'achat d'un tracteur d'occasion ne revient pas si cher que ça.

Mme BAUDOUIN-RIMBERT assure qu'un tracteur fait un million de choses, on ne peut pas faucher en revanche partout. Le Maire dit qu'il n'y a pas d'argent pour le tracteur, qu'il faudrait revoir tout le matériel.

Mobilier de bureau : 4000€

Equipement sportif : 5000€

Le Maire évoque un besoin de trésorerie total de 318 815 euros si toutes ces dépenses d'investissement étaient réalisées cette année. La commune n'a que 80 000€ de trésorerie mobilisable. Il faudra faire des choix parmi plusieurs possibilités : augmenter les impôts par exemple., ou encore recourir à l'emprunt sur 15 ans pour la salle des fêtes ou reporter des

investissements. La commune n'a pas de marge de manœuvre dans les dépenses de fonctionnement. Le Maire demande s'il y a des avis ou remarques.

M BONHOMME alerte sur le fait qu'on ne vit plus à Bourogne-Fresne, l'emprunt est nécessaire.

Le Maire propose un emprunt à 180 000 euros car les ratios seront bons. Actuellement, la commune n'a pas de devis pour les travaux de la salle des fêtes ni pour la voirie. Il explique que le budget pourra être modifié en cours d'année 2022.

Mme SANGNIER-CORNU demande si ça va coûter plus cher d'emprunter 200 000€. Mme ROULOT-LEGER demande de prendre le maximum soit 200 000 euros.

Le Maire indique donc au Conseil Municipal qu'on retient l'emprunt de 200 000 euros pour la présentation du budget et qu'une augmentation d'impôts est écartée

5. Point élections

Le Maire évoque les élections présidentielles et l'inscription des élus sur des créneaux horaires pour la tenue des deux bureaux de vote. Il rappelle que l'absence d'inscription peut amener à la perte du statut d'élus.

M BONHOMME indique qu'on est maltraité et assure qu'il ne s'inscrira pas car les revendications de la commune ne sont pas entendues.

Le Maire rétorque que l'obligation de l'écu est de faire les élections, il dénonce les propos de M BONHOMME alors que certains ont donné leur vie pour pouvoir avoir le droit de vote. Il ajoute qu'il peut démissionner s'il pense que son statut d'écu lui semble inutile.

Pour les demandes de participations d'habitants de la commune, il faut les envoyer vers la mairie pour s'inscrire en tant que bénévoles. Il invite les conseillers à être vigilants lors des élections car ça sera une présidentielle dont le climat pourrait être tendu.

QUESTIONS DIVERSES

- M PEREIRA souhaite informer le Maire qu'il a été nommé en août 2020 comme représentant de la commune auprès de l'association UMM. Il renonce à cette mission dès aujourd'hui pour raison personnelle, et il dit qu'il n'y a plus de communication. Le Maire dit que cette mission sera reprise par Mme MOUSSA-DELIEGE adjointe en charge des associations.
- Lettre de M. MALVY relatif au Fort de Fresne

Le Maire évoque les plaintes des habitants concernant le fort de Fresne : nombreux gravas et terre sur la route. Il dit avoir visité ce matin le site avec Mme MOUSSA-DELIEGE avec un représentant du Fort.

Après avoir fait le tour du Fort, selon lui c'était plutôt propre. Il constate effectivement que beaucoup de terres a été ramenée sur l'actuel parking. Il aurait fallu faire une demande à la mairie pour ces travaux ; Il reste des travaux notamment des trous d'eau à combler sur la piste.

Au niveau des arbres, un expert du Grand Reims sera convié sur le site. Il n'a jamais été entretenu, les arbres sont dans un état catastrophique (arbres cassés suite à la tempête de juin dernier). Mme SANGNIER-CORNU constate effectivement qu'il n'y a plus beaucoup d'arbres vu de l'extérieur.

M EDWIGE précise qu'il y a eu une élévation du sol assez conséquente quand la piste a été faite. Interpelé par les habitants, il a visité autour du Fort avec Mme MUTZIG, la terre rapportée avait énormément de gravas et même de la tuyauterie ; ce qui interpelle c'est la terre ramenée. Les plaintes sont justifiées, et il s'interroge à quoi va servir le restant de terre.

Le Maire dit qu'il n'a pas vu de gravats ni vu de briques. Il s'agit seulement de la terre de remblai. Le parking est fait avec une rampe d'accès.

Mme MUTZIG demande où les tas vont être mis, sur place répond le Maire. Il poursuit en disant qu'un incendie s'est déclaré il y a quelques années sur le site, c'était une poubelle pendant longtemps (pneus en profondeur). Il est nécessaire de faire une reprise du boisement par un expert.

M SOWA demande si c'est la même entreprise qui s'est occupée de la terre à l'ancienne mare de Fresne, oui répond le Maire. Sont-ils dans leur droit car pas propriétaire du terrain ? Une déclaration est à faire en mairie pour retrousser la terre, si on dépasse il faut faire une déclaration. Le chantier doit provenir de Bétheny. Ils ont demandé à avoir du remblai.

M EDWIGE pense qu'il faut une autorisation préfectorale et précise qu'on ne sait rien. Mme MUTZIG évoque la traçabilité et M SOWA précise que l'entreprise est responsable si elle sort du matériau de son chantier.

M PEREIRA précise qu'on lui a dit « laisser les faire ils ont un chantier à terminer ».

- Location de la salle de la Buissonnière : au vu des nombreuses demandes de locations et vu que la salle de fêtes est en travaux, l'idée est de la louer dans le respect du voisinage et donc d'être moins restrictif pour pouvoir la louer aux habitants pour des occasions pour 25/30 personnes jusque 50 personnes mais pas plus. Il faudra garder un œil sur les WC de la salle, le respect des mesures sanitaires.
- M PEREIRA veut rassurer le Président de l'Etoile des Jeunes car la commune a oublié de le prévenir pour l'occupation de la salle de la Buissonnière par le Conseil Municipal ce 21/02/2022. Le Maire reconnaît une erreur mais que l'activité de la municipalité est prioritaire sur les activités des associations, la prochaine fois on prévient plus tôt.

FIN DE LA REUNION A 21H45